



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Troisième réunion du Comité consultatif**

*à Valdivia, au Chili, du 19 au 22 juin 2007*

---

**Titre :**

**Vue d'ensemble des critères utilisables pour l'élaboration  
de nouveaux critères d'identification de sites de  
reproduction d'importance internationale critiques pour  
les espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'ACAP**

**Auteur : le Secrétariat**



VUE D'ENSEMBLE DES CRITÈRES UTILISABLES POUR  
L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE  
SITES DE REPRODUCTION D'IMPORTANCE INTERNATIONALE  
CRITIQUES POUR LES ESPÈCES RÉPERTORIÉES  
À L'ANNEXE 1 DE L'ACAP

par

Rob Hall

Institute of Antarctic and Southern Ocean Studies

[Institut de recherche sur l'Antarctique et l'océan Austral]

Université de Tasmanie

Soumis par : le Secrétariat intérimaire de l'ACAP

Cette communication a un double objectif : (i) résumer les points clés soulevés dans une communication antérieure lors de la première réunion du Comité consultatif (qui s'est tenue à Hobart en juillet 2005) en dégagant les critères existants utilisables pour l'élaboration de nouveaux critères d'identification de sites de reproduction d'importance internationale critiques pour les espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'ACAP. et (ii) étudier les éléments nouveaux relatifs à cette question.

#### PRINCIPAUX CRITÈRES EXISTANTS

Au cours de ces deux dernières décennies, on a utilisé deux approches principales pour identifier les sites ornithologiques d'importance internationale :

1. les critères élaborés et adoptés par la conférence des Parties à la Convention de Ramsar (anciennement Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine)
2. les critères élaborés par BirdLife International dans son programme Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [Important Bird Area (IBA)].

Cinq (des neuf) critères d'identification des zones humides d'importance internationale selon la **Convention de Ramsar** pourraient éventuellement présenter un intérêt pour l'identification de sites de reproduction d'importance internationale :

- Selon le *critère Ramsar 2*, une zone humide doit être considérée comme site d'importance internationale si elle accueille des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou critiqueusement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées;
- Selon le *critère Ramsar 3*, une zone humide doit être considérée comme site d'importance internationale si elle accueille des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière ;

- *Selon le critère Ramsar 4*, une zone humide doit être considérée comme site d'importance internationale si elle accueille des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles ;
- *Selon le critère Ramsar 5*, une zone humide doit être considérée comme site d'importance internationale si elle accueille régulièrement 20 000 oiseaux d'eau ou plus ; et
- *Selon le critère Ramsar 6*, une zone humide doit être considérée comme site d'importance internationale si elle accueille régulièrement 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau. (Secrétariat de la Convention de Ramsar 2007)

La Convention de Ramsar est entrée en vigueur en 1974 et compte actuellement 154 Parties. Il y a actuellement dans le monde 1674 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention. Cette appellation ne confère toutefois pas le statut juridique de zone protégée à un site. Elle confère plutôt un type spécial de reconnaissance – comme site reconnu d'importance internationale – qui pourrait être le point de départ d'un processus de rétablissement, de réhabilitation ou de protection juridique nationale. De plus, lorsqu'un site possède déjà un statut national de zone protégée, la mention de site inscrit sur la liste de Ramsar complète et renforce ce statut (Secrétariat de la Convention de Ramsar 2007)

Les critères de la Convention de Ramsar pertinents du point de vue ornithologique énumérés plus haut s'apparentent aux critères élaborés dans le **Programme des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [Important Bird Area [IBA] de BirdLife International**. Dérivées de sources internationalement reconnues de données démographiques sur les populations d'oiseaux, les ZICO sont classées sous différentes rubriques – mondiale (critère de niveau A), régionale ou continentale (critère de niveau B), sous-régionale et/ou nationale (critère de niveau C) – avec des catégories et des critères de sélection convenablement normalisés. Ceci permet l'« emboîtement » de catégories et de critères de niveau inférieur dans des catégories et des critères de niveau plus élevé qui permettent, à leur tour, de faire des comparaisons utiles entre sites de différentes régions du monde (Fishpool & Evans 2001).

*Important Bird Areas in Africa and associated islands: priorities for conservation* [Zones importantes pour la conservation des oiseaux en Afrique et des îles connexes] (Fishpool & Evans 2001) est un exemple fécond de l'approche des ZICO de BirdLife qui identifie les zones d'importance mondiale (de niveau A) sur la base de la présence d'au moins une des catégories suivantes :

- A1. espèces d'oiseaux mondialement menacées d'extinction ;
- A2. assemblées d'espèces d'oiseaux ayant une aire de répartition restreinte ;
- A3. assemblées d'espèces d'oiseaux limitées à un biome ; et
- A4. rassemblements d'espèces d'oiseaux grégaires.

Les critères de désignation de site dérivés de ces catégories sont définis comme suit :

- Les sites A1 sont définis comme accueillant des nombres importants d'espèces mondialement menacées, ou d'autres espèces dont la conservation est mondialement préoccupante (*Critère ZICO A1*) ;

- Les sites A2 accueillent ou sont présumés accueillir une composante importante d'une espèce ayant une répartition restreinte (*Critère ZICO A2*) ;
- Les sites A3 accueillent ou sont présumés accueillir une composante du groupe d'espèces dont la distribution est en grande partie ou entièrement limitée à un biome (*Critère ZICO A3*) ;
- Les sites A4i accueillent ou sont présumés accueillir régulièrement 1 % ou plus de la population biogéographique d'une espèce grégaire d'oiseau d'eau (*Critère ZICO A4i*) ;
- Les sites A4ii accueillent ou sont présumés accueillir régulièrement 1 % ou plus de la population mondiale d'une espèce grégaire d'oiseau marin ou terrestre (*Critère ZICO A4ii*) ;
- Les sites A4iii accueillent ou sont présumés accueillir régulièrement au moins 20 000 oiseaux d'eau, ou au moins 10 000 couples d'oiseaux de mer appartenant à une ou plusieurs espèces (*Critère ZICO A4iii*) ;
- Les sites A4iv sont ou sont présumés être des sites couloirs où passent régulièrement, pendant la migration, des espèces migratrices dont le nombre dépasse les seuils fixés (*Critère ZICO A4iv*) ;

Dans l'inventaire africain des ZICO, les expressions « accueillent régulièrement », « espèces mondialement menacées d'extinction », « des nombres importants », « oiseau d'eau » et « oiseau marin » sont définies en détail. Par exemple, « accueillent régulièrement » inclut la présence saisonnière (comme la saison de reproduction) ; « mondialement menacées d'extinction » inclut les espèces classées « en danger critique d'extinction », « en danger d'extinction » et « vulnérables » selon les critères internationalement reconnus de l'UICN [IUCN] (Fishpool and Evans 2001).

À en juger par ce bref résumé de l'approche des ZICO, les catégories et critères ZICO mondiaux susceptibles de présenter un intérêt pour l'identification de sites de reproduction d'importance internationale critiques pour les espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'ACAP sont les *critères ZICO A1, A3, A4i* (en y substituant les espèces d'albatros et de pétrels de l'Annexe 1), *A4ii* et *A4iii*. Il convient de noter également que le *critère ZICO A4iii* est essentiellement le même que le *critère Ramsar 5* et que les *critères A4i* et *A1* sont apparentés respectivement aux *critères Ramsar 6* et *2*.

Un autre prolongement de l'approche des ZICO qui mérite d'être signalé est l'identification des « ZICO non encore répertoriées ». En 2003, BirdLife International a publié *Saving Asia's threatened birds: A guide for government and civil society [Sauvetage des oiseaux menacés d'Asie : Guide pour le gouvernement et la société civile]* (Birdlife International 2003). Cette initiative a utilisé les critères ZICO d'importance mondiale pour identifier les oiseaux menacés sur des sites non encore répertoriés à l'aide du *critère ZICO A1* (*relatif aux espèces d'oiseaux « en danger critique d'extinction », « en danger d'extinction » et « vulnérables »*), condition nécessaire de l'identification. Des listes préliminaires de ZICO pour chaque pays d'Asie ont été utilisées pour identifier les oiseaux en danger d'extinction dans chaque forêt, chaque région d'herbages et de marécages, ainsi que les oiseaux de mer, sur les sites non encore répertoriés. Au total, 311 ZICO ont été sélectionnées en consultation avec les experts régionaux, pour veiller à ce que chaque espèce menacée d'extinction soit couverte par au moins une ZICO, mais il n'a pas été possible de sélectionner des sites pour certains oiseaux mal connus. Dans l'ensemble, les ZICO possédant les habitats naturels les plus étendus et de la qualité la plus élevée ont été choisies mais

dans certains cas où les habitats naturels étaient fragmentaires, il a parfois été nécessaire de sélectionner plusieurs ZICO plus petites pour fournir un niveau de couverture minimum aux espèces menacées d'extinction. Dans les régions marécageuses, le choix s'est porté sur les ZICO qui permettaient régulièrement la survie d'oiseaux d'eau grégaires menacés d'extinction (reproducteurs, de passage ou en hivernage) non encore répertoriés à l'échelle mondiale.

Outre les études sur les ZICO africaines et asiatiques, BirdLife International a participé à l'identification des ZICO en Europe, au Moyen-Orient, dans le Pacifique et aux Amériques. Plus récemment, un inventaire des ZICO de l'Antarctique (initiative conjointe de BirdLife International et du Groupe d'experts sur les oiseaux du Comité scientifique pour la recherche antarctique (CSRA [SCAR])) a utilisé l'approche des ZICO d'importance mondiale de BirdLife International pour identifier les ZICO candidates en appliquant les *critères ZICO A1, A4i, A4ii et A4iii* (Harris & Woehler 2004). En outre, un nouveau répertoire des ZICO dans les 14 Territoires d'outre-mer britanniques (y compris les îles Malouines [Falkland Islands] et le Territoire britannique de l'Antarctique) a été publié par la Society for the Protection of Birds [Société royale pour la protection des oiseaux], (Sanders 2006).

Il convient de noter que, tout comme l'approche de la Convention de Ramsar, l'approche des ZICO ne comporte aucune notion explicite de protection de ces régions. Elle fournit toutefois un moyen d'identifier et de hiérarchiser les réseaux de sites sur la base de leur valeur ornithologique et pourrait servir de point de départ à un futur octroi du statut de région protégée internationale ou nationale (Harris and Woehler 2004).

De plus, il est manifeste que ces deux approches ont été largement adoptées dans de nombreux autres instruments et initiatives internationales :

- en application de la Stratégie de conservation des oiseaux d'eau de l'Asie et du Pacifique [Asia Pacific Waterbird Conservation Strategy], le réseau de sites d'anatidés le long de la voie de migration de l'Asie de l'Est [East Asian Flyway Anatidae Site Network], le réseau de sites d'oiseaux de rivage de l'Asie de l'Est-Australasie [East Asian-Australasian Shorebird Site Network] et le réseau de sites de grues de l'Asie du Nord-Est [North East Asian Crane Site Network] ont appliqué les *critères de Ramsar* ;
- le Programme de conservation de la flore et de la faune arctiques [Conservation of Arctic Flora and Fauna (CAFF) Program]
- le Plan de conservation des oiseaux d'eau nord-américains [North American Waterbird Conservation Plan] : la version 1 préconise la désignation des ZICO mondiales, continentales, nationales et « étatales »/provinciales à l'aide des critères d'importance mondiale élaborés par BirdLife International (*A1, A2, A3, A4i, A4ii et A4iii*) ;
- les Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau africains/eurasiens [Agreement on the Conservation of African-Eurasian Waterbirds (AEWA)] ont appliqué les *critères Ramsar 2, 3, 4, 5 et 6* ;

En outre, un des événements les plus importants de ces 25 dernières années pour la conservation des oiseaux a été la Directive Oiseaux [Birds Directive] de la Communauté économique européenne (aujourd'hui l'Union européenne) qui est entrée

en vigueur en avril 1979. Les sites protégés classés conformément à l'article 4 de la Directive Oiseaux sont désignées zones de protection spéciale (ZPS) [Special Protection Areas (SPA)], bien qu'il n'y soit pas donné, à proprement parler, de critères de sélection des ZPS. Au Royaume-Uni, le **Joint Nature Conservation Committee (JNCC)** [Comité conjoint de conservation de la nature] a élaboré des lignes directrices pour la sélection des ZPS [**SPA Selection Guidelines**], en deux stades, destinées à être utilisées dans ce pays (Joint Nature Conservation Committee 2005a) :

Le *1<sup>er</sup> Stade* (identification des zones qui ont de bonnes chances de remplir les conditions requises pour obtenir le statut de ZPS) a quatre critères en matière de site :

1. Une zone est utilisée régulièrement, en n'importe quelle saison, par 1 % ou plus de la population de la Grande-Bretagne (ou, en Irlande du Nord, de l'ensemble de l'Irlande) d'une espèce répertoriée à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.
2. Une zone est utilisée régulièrement, en n'importe quelle saison, par 1 % ou plus de la population biogéographique d'une espèce migratrice régulièrement présente (autre que celles répertoriées à l'Annexe 1)
3. Une zone est utilisée régulièrement par plus de 20 000 oiseaux d'eau (tels que définis par la Convention de Ramsar), ou 20 000 oiseaux de mer en n'importe quelle saison.
4. Une zone qui remplit les conditions requises pour une ou plusieurs des lignes directrices du 2<sup>e</sup> stade en n'importe quelle saison, lorsque l'application des lignes directrices 1, 2 ou 3 du 1<sup>er</sup> stade pour une espèce particulière ne permet pas d'identifier des sites appropriés pour la conservation de cette espèce (Joint Nature Conservation Committee 2005b).

*2<sup>e</sup> Stade* (sélection des zones les plus appropriées en nombre et en taille pour la classification des ZPS) a sept critères en matière de site :

1. Taille et densité de la population – les zones accueillant ou permettant la survie de plus d'oiseaux que d'autres et/ou accueillant ou permettant la survie d'oiseaux en plus forte concentration sont privilégiées pour la sélection.
2. Aire de répartition de l'espèce – les zones sélectionnées pour une espèce donnée assurent une couverture géographique aussi étendue que possible sur toute l'aire de répartition de l'espèce.
3. Succès de reproduction – les zones qui connaissent un taux de succès de reproduction plus élevé que d'autres sont privilégiées pour la sélection.
4. Antécédents d'occupation – les zones connues pour avoir des antécédents plus lointains d'occupation ou d'utilisation par l'espèce concernée sont privilégiées pour la sélection.
5. Zones à plusieurs espèces – les zones accueillant ou permettant la survie du plus grand nombre d'espèces remplissant les conditions prescrites à l'article 4 de la Directive sont privilégiées pour la sélection.
6. État naturel – les zones comprenant des habitats naturels ou semi-naturels sont privilégiées pour la sélection.

7. Refuges de mauvais temps – les zones utilisées au moins une fois par décennie par une proportion importante de la population biogéographiques d'une espèce par mauvais temps, en n'importe quelle saison, et qui sont essentielles à la survie d'une population viable sont privilégiées pour la sélection. (Joint Nature Conservation Committee 2005c).

En ce qui concerne les assemblées d'importance internationale d'oiseaux de mer reproducteurs au Royaume-Uni, 41 ZPS ont été sélectionnées en vertu du stade 1.3. Chacun de ces sites accueille plus de 10 000 couples d'oiseaux de mer (c'est-à-dire plus de 20 000 individus) et, afin d'identifier les principales composantes de ces assemblées, toutes les espèces présentes à des taux supérieurs à 1 % des populations nationales (là où plus de 2 000 individus sont présents) ont également été recensées. (Joint Nature Conservation Committee 2005d). Il convient de noter également que plusieurs de ces critères de ZPS sont étroitement apparentés aux *critères ZICO C4li, C4ii and C4iii* (la désignation « C » se rapportant aux sites de niveau national).

Il ressort de cette brève liste de critères utilisés et/ou préconisés dans les différents instruments et initiatives internationales, qui n'est assurément pas complète, que les critères de Ramsar et les catégories et critères ZICO [IBA] de BirdLife International sont acceptés de plus en plus largement, en tout ou en partie. Au cours de la dernière décennie, on a également envisagé la possibilité d'étendre les sites (tant les ZICO que les ZPS) pour inclure le milieu marin, y compris, plus particulièrement, les aires d'alimentation des oiseaux de mer reproducteurs. C'est sur ce changement d'orientation que nous allons maintenant nous pencher.

#### DÉFINITION DES SITES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE DANS LES ZONES EXTRACÔTIÈRES ET OCÉANIQUES UTILISÉS PAR LES OISEAUX DE MER REPRODUCTEURS POUR SE NOURRIR

En 1999, la Cour suprême du Royaume-Uni a décidé que la Directive 92/43/CEE de la Communauté économique européenne sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (1994 – connue sous le nom de Directive Habitats) était applicable dans les eaux britanniques au-delà de la limite des eaux territoriales de 12 milles marins jusqu'à la limite de 200 milles de ses zones économiques exclusives (ZEE [EEZ]) (établie en application de la Convention sur le droit de la mer qui était entrée en vigueur en 1994. Cette décision se rangeait à l'avis de la Commission européenne, exprimé antérieurement, selon lequel la Directive Habitats et la Directive Oiseaux s'appliquaient aux ZEE des États membres (Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen datant de 1999) En conséquence, le gouvernement britannique a indiqué qu'il modifierait la réglementation existante concernant la Directive Habitat et la Directive Oiseaux et introduirait une nouvelle réglementation pour donner force de loi à ces deux directives dans les eaux extracôtières concernées. Pour accomplir cette tâche, il a donc été nécessaire de redéfinir les critères de sélection et lignes directrices des ZPS [SPA] pour étendre la zone marine extracôtière au-delà de la mer territoriale aux eaux sur lesquelles le Royaume-Uni exerce des droits souverains d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles. (Huggett 2001, Johnston *et al.* 2002, Birdlife International 2003b)

Des rapports et des exposés de position ont été rédigés et des ateliers organisés pour s'atteler à cette tâche – lancée et/ou soutenue par l'Union européenne (UE), le Royaume-Uni et d'autres gouvernements membres de l'UE, les partenaires européens de BirdLife et d'autres intervenants. Par exemple, en ce qui concerne les critères élaborés pour la délimitation des ZPS [SPA] et des ZICO [IBA] en mer, le **Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)** a mis au point la méthode de l'*approche radiaire* [*radius-based approach*] pour définir les limites des aires d'alimentation autour de colonies d'oiseaux (RSPB 2000, voir aussi Huggett 2001, Johnston *et al.* 2002, Birdlife International 2003b) :

- La limite en mer doit être tracée sous forme de rayon à partir de points situés sur les marges des colonies et parallèlement à la côte lorsque la colonie s'étend le long d'une partie du littoral ;
- La distance jusqu'à la limite hauturière doit être déterminée sur la base d'informations sur l'aire de quête alimentaire, l'alimentation et l'utilisation de la surface au sol des oiseaux de mer reproducteurs ;
- La distance jusqu'à la limite hauturière doit être propre à des espèces particulières et s'appliquer aux espèces reproductrices du site qui répondent aux critères ZICO ;
- Lorsque plus d'une espèce reproductrice ZICO utilise le site, le chiffre recommandé le plus élevé doit être utilisé pour fixer la distance jusqu'à la limite hauturière ;
- Les zones d'alimentation connues et régulièrement utilisées adjacentes à une limite recommandée doivent être rattachées au site ;
- Lorsque des zones d'alimentation connues et régulièrement utilisées ne sont pas adjacentes aux limites recommandées, ces zones doivent être considérées comme des sites à part entière ;
- Lorsque les limites hauturières recommandées des sites se chevauchent, elles doivent être fusionnées pour former un site unique aux fins de gestion.

Une objection formulée au Royaume-Uni à l'encontre de cette approche est que les données permettant de déterminer valablement les rayons de l'aire d'alimentation sont limitées. Huggett (2001) suggère qu'une façon de surmonter cet obstacle est de définir des rayons génériques de précaution pour toutes les espèces, sur la base de leurs aires d'alimentation connues et d'appliquer ensuite ces rayons à chacune des ZICO de leurs colonies. Il soutient que cette approche radiaire générique a l'avantage de ne pas nécessiter d'évaluation détaillée de l'utilisation de la mer ou des aires d'alimentation fréquentées par des colonies particulières, et d'être relativement à l'abri des variations de répartition marine entre les colonies et au fil des années.

Huggett (2001) reconnaît toutefois que l'inconvénient de l'*approche radiaire* tient dans le fait qu'elle inclut souvent des zones maritimes rarement utilisées par les oiseaux de mer, ce qui peut imposer des restrictions injustifiées à l'utilisation humaine de ces zones lorsque celles-ci sont protégées par la suite, en leur qualité de ZPS.

Un rapport du Scottish Natural Heritage [Patrimoine naturel écossais] critique également l'approche radiaire générique des aires d'alimentation, arguant que les sites d'alimentation des oiseaux d'une colonie de reproduction particulière semblent être propres à cette colonie, plutôt que déterminés par une distance de quête alimentaire générique pour chaque espace (Harding and Riley 2000). Une autre discussion sur l'extension de sites de reproduction d'oiseaux de mer extracôtiers d'importance

internationale a eu lieu lors de l'**atelier sur le suivi mondial des procellariiformes** qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2003. Le rapporteur de cette partie du compte rendu de l'atelier (le Dr Lincoln Fishpool) fait observer qu'il serait possible d'adapter et d'appliquer les critères ZICO mondiaux existants au milieu marin pour identifier les ZICO d'albatros et de pétrels géants, les critères ZICO probablement utilisables pour le milieu marin étant les *critères ZICO A1, A3, A4i, A4ii et A4iii* (Birdlife International 2004a).

Les discussions tenues lors de l'atelier sur l'extension maritime des colonies reproductrices donnent à penser que l'extension à 200 milles marins (la limite des ZEE) couvrirait les populations reproductrices d'un nombre important (peut-être deux tiers) des espèces d'albatros. On a toutefois fait remarquer que cette approche ne serait probablement pas utilisable pour les espèces reproductrices ayant de longues périodes d'incubation et qui cherchent de la nourriture au-delà des plates-formes continentales et des rebords de plate-forme. On a également soutenu que l'inclusion de l'ensemble de la ZEE de certains pays, en particulier les pays à grande surface géographique, en tant que ZICO marines était peu réaliste et qu'une focalisation plus étroite serait probablement plus utile. On a convenu en outre qu'il fallait poursuivre les travaux pour évaluer le temps passé par chaque espèce à l'intérieur des ZEE et entreprendre des analyses de sensibilité pour explorer les conséquences de l'utilisation de rayons différents autour des colonies. Ces analyses devraient également tenir compte de la situation de conservation des espèces en question.

{0> Enfin, on a conclu lors de l'atelier que, pour les albatros, les ZICO seraient probablement de trois types : rassemblements de reproducteurs autour d'îles, rassemblements de reproducteurs dans des zones océaniques et rassemblements de non-reproducteurs, et que, s'il était possible d'identifier des ZICO pour les albatros, il devrait être possible d'identifier des sites pour d'autres oiseaux (Birdlife International 2004a).

Le premier de ces types, rassemblements de reproducteurs autour d'îles, a été abordé dans le contexte de l'*approche radiaire* de l'extension maritime des ZICO de colonies reproductrices (voir discussion plus haut) En ce qui concerne les rassemblements de reproducteurs dans des zones océaniques, l'*approche des critères de classification marine (CCM) [Marine Classification Criterion (MCC) approach]* utilisée dans plusieurs études de **Birdlife International** sur des concentrations d'oiseaux d'eau dans la mer du Nord et dans la mer Baltique pourrait être utile (Birdlife International 2003b). Cette approche est tributaire de la disponibilité de données quantitatives en nombres suffisants sur la répartition des oiseaux dans les zones marines et utilise le seuil de 1 % du *critère Ramsar 6* (qui est étroitement apparenté aux *critères ZICO A4i et A4ii*). Elle requiert la quantification de trois paramètres (Skov *et al.* 2000) :

- Paramètre A – la superficie de la zone déterminée par les limites d'un rassemblement de forte densité d'une espèce d'oiseau d'eau ou d'oiseau de mer ;
- Paramètre B – la proportion de la population biogéographique ou migratrice totale que l'on estime être présente à l'intérieur des limites du rassemblement ; et
- Paramètre C – le degré de concentration présenté par le rassemblement.

Les rassemblements importants contiennent plus de 1% de la population biogéographique ou migratrice de l'espèce en question e le degré de concentration est

considéré comme important lorsque 1 % ou plus d'une population est concentrée dans une zone ne dépassant pas 3000 km<sup>2</sup>. En outre, l'application de l'*approche CCM [MCC]* requiert le tracé précis des limites des rassemblements à l'aide de l'utilisation de techniques du Système d'information géographique (SIG) [GIS] standard (Birdlife International 2004b). Il est toutefois reconnu que l'*approche CCM [MCC]* présente peut-être un problème lorsqu'on l'applique aux zones océaniques (Johnston *et al.* 2002, Birdlife International 2004b) ; il en va de même de l'obligation de satisfaire au seuil de 1% lorsqu'on l'applique à de nombreuses espèces très clairsemées et dispersées comme les albatros et les pétrels (Stroud *et al.* 2001, Johnston *et al.*). BirdLife International reconnaît ces inconvénients et d'autres inconvénients que présente l'*approche CCM [MCC]* lorsqu'on l'applique à des oiseaux de mer à répartition pélagique (c'est-à-dire les espèces qui ne se posent à terre que pour se reproduire) y compris, par exemple, son caractère complexe, « avide de données », dont la mise en œuvre exige l'interpolation des données de recensement et l'utilisation d'un logiciel SIG [GIS] (Birdlife International 2004b). Malgré ces réserves, Johnston *et al.* (2002) signalent que l'*approche CCM [MCC]* est utilisée dans le cadre d'un projet du Joint Nature Conservation Committee (JNCC) [Comité conjoint de conservation de la nature] relatif à des ZPS [SPA] marines.

D'autre part, les méthodes pour identifier les ZICO marines qui fournissent une nourriture abondante à des espèces répertoriées à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux de l'UE sont en cours de perfectionnement par la **Sociedad Portuguesa para o Estudo das Aves/BirdLife International au Portugal** et par la **Sociedad Española de Ornitología (Partenaire de BirdLife en Espagne)**, avec financement de l'Union européenne (SPEA-SEO/BirdLife 2005) À deux ateliers qui se sont tenus vers la fin de 2005, il a été conclu, entre autres, que quatre types de ZICO marines doivent être prises en considération pour toutes les régions

1. l'extension maritime de colonies de reproduction – en utilisant des critères d'approche radiaire analogue à ceux élaborés au Royaume-Uni ;
2. les concentrations côtières de non-reproducteurs – bien que considérées comme non applicables à la grande majorité des espèces/habitats dans la Méditerranée, les régions macaronésiennes et ibériques, il a été recommandé d'examiner des approches comme l'approche des critères de classification marine (CCM) [Marine Classification Criterion (MCC) approach] ;
3. les engorgements migratoires – bien que le suivi des procellariiformes indique que de nombreuses espèces migrent, même en haute mer, le long de couloirs relativement étroits, il a été reconnu que les données disponibles limitent la capacité de définir avec précision des couloirs migratoires hauturiers, même lorsque ceux-ci existent.
4. les aires d'alimentation extracôtières – il a été conclu que, jusqu'à ce que des modèles empiriques soient développés pour explorer les rapports entre les critères utilisés et la taille de ZICO potentielles et pour entreprendre, en outre, des analyses de sensibilité et de scénario, il serait peut-être difficile de définir des critères pour ces régions qui soient applicables de façon cohérente à l'ensemble des taxons. Il a également été reconnu qu'il est nécessaire de développer des techniques pour combiner les données de suivi à distance aux données provenant d'enquêtes embarquées ainsi que des logiciels de modélisation capables d'établir des modèles de répartition des oiseaux en fonction de variables marines (SPEA-SEO/BirdLife 2005).

Depuis ces ateliers, SPEA et SEO/BirdLife ont œuvré pour identifier, à l'aide de repérage radio et par satellite, les zones importantes pour l'alimentation des oiseaux de mer et pour vérifier si ces sites et le nombre d'oiseaux requis sur ces sites satisfont aux critères ZICO actuels. Les résultats de ces études seront testés ailleurs et plusieurs réunions sont prévues pour cet automne (2007) pour affiner le processus des ZICO marines.

Les ateliers SPEA et SEO/BirdLife ont recommandé, par ailleurs, que BirdLife International, en particulier par l'intermédiaire de son Global Seabird Programme [Programme mondial pour les oiseaux de mer], cherche à stimuler la création de ZICO marines dans d'autres zones prioritaires – à la lumière, surtout, de sa création d'un programme de ZICO marines en Nouvelle-Zélande, qui coïncide avec le projet de loi sur les réserves marines qui prévoit l'extension de la zone à l'intérieur de laquelle il est possible d'établir des réserves marines, au-delà des eaux territoriales, dans l'ensemble de la ZEE. Au cours de l'année écoulée, BirdLife International a recueilli des informations sur les endroits où un processus d'identification de ZICO est actuellement en cours, et a analysé un ensemble de données ZICO pour déterminer les ZICO marines qui existent actuellement pour 330 espèces d'oiseaux de mer du monde entier. Cette analyse a donné à BirdLife International une liste assez complète de ZICO marines candidates à l'échelle mondiale. En outre, BirdLife International est en train de compiler une base de données sur la quête alimentaire de ces espèces dans le but d'élaborer des lignes directrices pour l'extension hauturière des ZICO actuelles à partir des sites de reproduction d'oiseaux de mer, de telle sorte qu'une ZICO comprenne des aires de quête alimentaire, d'entretien, de mue et de chevauchement.

## CONCLUSION

Pour reprendre une observation faite plus haut, les critères Ramsar et les catégories et critères ZICO de BirdLife International pour l'identification de sites ornithologiques d'importance internationale sont acceptés de plus en plus largement, en tout ou en partie (avec des modifications). Leur légitimité est démontrée par leur adoption dans de nombreux instruments et initiatives internationales. Bien que les deux séries de critères soient similaires, les *critères ZICO A1, A3, A4i, A4ii and A4iii* semblent plus aptes à l'identification de sites de nidification d'importance internationale critiques pour les espèces répertoriées à l'Annexe A1 de l'ACAP. L'*approche radiaire* pour définir les limites des aires d'alimentation entourant ou adjacentes à des colonies d'oiseaux de mer présente une méthode potentiellement utile pour l'extension hauturière des sites de reproduction de façon à y intégrer les zones extracôtières utilisées en particulier pour l'alimentation, le repos et l'interaction sociale. En ce qui concerne les rassemblements d'oiseaux reproducteurs dans les zones océaniques utilisées en particulier pour l'alimentation, l'*approche CCM [MCC]* pourrait être utile, bien qu'il faille reconnaître que BirdLife International et d'autres intervenants font état de nombreux inconvénients lorsqu'on l'applique aux oiseaux de mer de répartition pélagique (comme les espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'ACAP).

Compte tenu de ces conclusions, il est recommandé que :

- le Comité consultatif (par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les sites de reproduction) organise des ateliers et élabore des lignes directrices pour l'identification de sites de reproduction d'importance internationale critiques pour les espèces répertoriées à l'Annexe A1 de l'ACAP, sur la base des catégories et critères ZICO de niveau mondial (surtout *A1, A3, A4i, A4ii* et

- A4iii*) – en reconnaissant qu'il pourrait s'avérer nécessaire de modifier les seuils numériques et proportionnels concernés ; que la disponibilité de données pourrait être un facteur limitatif ; et qu'il reste beaucoup à faire pour intégrer les extensions extracôtières et les zones océaniques ;
- le Comité consultatif se concerta avec BirdLife International pour se tenir au courant des activités et initiatives en cours et nouvelles de son Marine IBA Programme [Programme relatif aux ZICO marines].

## REMERCIEMENTS

L'auteur remercie Ben Lascelles (de Birdlife International) pour les informations sur les éléments nouveaux du programme de BirdLife International relatif aux ZICO marines

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Birdlife International 2003, *Saving Asia's threatened birds: A guide for government and civil society*, Birdlife International, Cambridge, U.K.

Birdlife International 2004a, *Tracking ocean wanderers: the global distribution of albatrosses and petrels. Results from the Global Procellariiform Tracking Workshop, 1-5 September, 2003, Gordon's Bay, South Africa*, Birdlife International, Cambridge, U.K.

Birdlife International 2004b, *Towards the identification of marine IBAs in the EU: an exploration by the Birds and Habitats Directives Task force*, 6<sup>th</sup> edition, final version completed 4 February, 2004, pdf available as a related link at <[http://www.birdlife.org/action/science/sites/antarctic\\_ibas/index.html](http://www.birdlife.org/action/science/sites/antarctic_ibas/index.html)>

Fishpool, L. D. C., and M. I. Evans eds. 2001, *Important Bird Areas in Africa and associated islands: priority sites for conservation*, Birdlife Conservation Series 11, Pisces Publications and Birdlife International, Newbury and Cambridge, U.K.

Harding, N. and H. Riley 2000, *The use of waters surrounding their colonies by seabirds in Scotland*. Scottish Natural Heritage, internal report.

Harris, J. W., and E. J. Woehler 2004, 'Can the Important Bird Area approach improve the Antarctic Protected Area System?' *Polar Record* 40 (213) 1-9.

Huggett, D. 2001, *Identification and demarcation of marine IBAs and their relationship to the Birds Directive*, in J. von Nordheim & D. Boedeker, Application of NATURA 2000 in the Marine Environment. Workshop at the International Academy for Nature Conservation (INA) on the Isle of Vilm (Germany) from 27 June to 1 July 2001, Annex 7, pp 57-63. Bundesamt für Naturschutz, Bonn.

Johnston, C. M., C. G. Turnbull and M. L. Tasker 2002. *Natura 2000 in UK Waters: Advice to support the implementation of the EC Habitats and Birds Directives in UK offshore waters. (JNCC Report 325)* JNCC, Peterborough. Available at <<http://www.jncc.gov.uk/marine/offnat>>

Joint Nature Conservation Committee 2005a, *SPA selection guidelines*, available at <<http://www.jncc.gov.uk/page-1405>>

Joint Nature Conservation Committee 2005b, *Selection guidelines for Special Protection Areas: Stage 1*, available at <<http://www.jncc.gov.uk/page-1406>>

Joint Nature Conservation Committee 2005c, *Selection guidelines for Special Protection Areas: Stage 2 and Selection guidelines for Special Protection Areas*, available at <<http://www.jncc.gov.uk/page-1407>> and <<http://www.jncc.gov.uk/page-1408>>

Joint Nature Conservation Committee 2005d, *Assemblages of breeding seabirds*, available at <<http://www.jncc.gov.uk/page-1422>>

Ramsar Convention Secretariat 2005, *The Criteria for Identifying Wetlands of International Importance*, available at <<http://www.ramsar.org>>

RSPB 2000. *The development of boundary selection criteria for the extension of breeding seabird special protection areas into the marine environment*. Discussion paper presented by Birdlife International to the Meeting of the Biodiversity Committee (BDC), OSPAR Convention for the Protection of the Marine Environment of the North-East Atlantic, Vlissingen, 20-24 November, 2000.

Sanders, S. (ed.) 2006. *Important Bird Areas in the United Kingdom Overseas Territories: priority sites for conservation*, Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), UK.

Skov, H., G. Vaitkus, K. N. Flensted, G. Girshanov, A. Kalamees, A. Kondratyev, M. Leivo, L. Luigujoe, C. Mayr, J. F. Mussen, L. Raudonikis, W. Scheller, P. O. Silo, A. Stipiece, B. Struwe-Juhl and B. Welander 2000, *Inventory of coastal and marine important bird areas in the Baltic Sea*, Birdlife International, Cambridge, U.K.

Stroud, D. A., D. Chambers, S. Cook, N. Buxton, B. Fraser, P. Clement, P. Lewis, I. McLean, H. Baker and S. Whitehead 2001, *The UK SPA network: its scope and contents, Volume 1 – Rationale for the selection of sites*, Joint Nature Conservation Committee, Peterborough.